068-226800019-20081107-0000001779-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication: 14/11/2008

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

* OF SPATEL

Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2008-12-2-9

Séance du vendredi 7 novembre 2008

AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° 2008/I-2e-03 du 14 décembre 2007 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une aide de :
 - 4 043 € à la Sàrl « Hôtel aux Bruyères Restaurant » à ORBEY, selon la fiche de présentation annexée au rapport ;
 - 10 586 € à l'Eurl « Hôtel Restaurant Panorama » à HOHROD, selon la fiche de présentation annexée au rapport ;
 - 44 704,50 € à la Sàrl « Hôtel Munier Au Tilleul » à LABAROCHE, selon la fiche de présentation annexée au rapport ;
- autorise le Président à signer les conventions types d'attribution de subvention correspondantes avec les maîtres d'ouvrage concernés ;

- précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 99414 chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions